

ENSEIGNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Le bilan d'une année de mise en place de projets et d'activités à destination des élèves, des étudiants, mais aussi des enseignants et des conseillers pédagogiques.

SUPÉRIEUR

Introduction

L'année écoulée a été marquée par l'arrivée du coronavirus Covid-19. Face à la pandémie, la Belgique a dû observer une période de confinement et des mesures restrictives conséquentes afin de ralentir la propagation du virus. Durant ces mois difficiles, il était primordial pour le Pôle académique de Bruxelles de garantir la continuité de ses activités auprès des étudiants bruxellois et des différents acteurs de l'enseignement supérieur ainsi que de poursuivre les projets entrepris avec ses partenaires. Dès lors, l'équipe du Pôle académique a tout mis en œuvre pour s'adapter rapidement à la situation sanitaire en agençant au mieux ses actions. Ainsi, la plupart des activités, organisées initialement en présentiel, ont été adaptées et programmées à distance par le biais de canaux de communication et d'outils variés.

Inauguré officiellement le 13 mars 2015, le Pôle académique de Bruxelles regroupe l'ensemble des établissements francophones d'enseignement supérieur – universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et institutions de promotion sociale – situés en Région de Bruxelles-Capitale. Composé de 45 établissements, il constitue à ce titre la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. En son sein, les différentes institutions s'engagent à travailler conjointement pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur dans le but d'offrir des services de qualité aux étudiants, tant en termes d'information et d'orientation que d'aide à la réussite, de logement, d'inclusion des personnes en situation de handicap ou encore de transition depuis l'enseignement secondaire.

Le Pôle académique de Bruxelles constitue un lieu de coopération et de concertation pour les établissements d'enseignement supérieur faisant partie d'une région caractérisée par la diversité, la croissance, l'inégalité et l'innovation. Il propose un éventail de formations variées et de recherches scientifiques mettant en exergue des problématiques comme l'information, l'orientation, l'accès aux études, ainsi que l'aide à la réussite.

L'ambition majeure du Pôle académique est d'initier et de soutenir des synergies et des collaborations entre ses membres en vue, d'une part, de renforcer les rapports interinstitutionnels et, d'autre part, de promouvoir le plus largement possible l'enseignement supérieur bruxellois. De nombreuses initiatives, destinées prioritairement aux étudiants, mais visant également les enseignants-chercheurs, les conseillers pédagogiques, ainsi que les services d'orientation et d'aide à la réussite ont été mises en œuvre.

Le Pôle académique de Bruxelles a défini cinq axes principaux dans sa stratégie de développement, les trois premières lignes directrices étant jugées prioritaires.

- 1) L'information et l'orientation des études ;
- 2) L'accès aux études et l'aide à la réussite ;
- 3) L'enseignement supérieur inclusif ;
- 4) L'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois ;
- 5) La collaboration interinstitutionnelle.

Le rapport d'activités 2020 a été rédigé afin de répondre à une obligation gouvernementale.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il vise à donner un aperçu des projets mis en œuvre, du bilan financier et des actions futures du Pôle.

Le premier chapitre du présent rapport décrit les instances du Pôle académique de Bruxelles et les grandes thématiques qui ont été abordées en 2020. Une présentation du personnel qui le compose ainsi que le bilan financier de l'association complètent cette première partie.

Le deuxième chapitre présente les projets mis en place par le Centre de Didactique en matière d'accès aux études et d'aide à la réussite.

Les actions menées dans le cadre de l'information et de l'orientation des études sont détaillées dans le troisième chapitre.

Le quatrième chapitre traite de la communication transversale au sein du Pôle, ainsi que des projets concernant l'ensemble de ses structures (communication générale, collaboration avec l'ARES, événements ponctuels, organisation d'un concours, etc.). La mise à jour du site internet est également évoquée, ainsi que diverses actions nécessaires à la visibilité et au fonctionnement de l'ASBL.

Le cinquième chapitre est consacré à l'enseignement supérieur inclusif et aux initiatives de la Chambre thématique.

La question du logement étudiant bruxellois, dont la compétence a été déléguée à la Plateforme logement étudiant, est débattue dans le sixième chapitre.

Enfin, sur la base des actions et des projets développés durant l'année 2020, le rapport se conclut par les perspectives que le Pôle académique de Bruxelles mettra en œuvre dès l'année 2021 dans l'optique de constituer un *pôle* de référence en termes de collaborations et d'innovations pour l'enseignement supérieur bruxellois.

Dans un but informatif, une version numérique plus synthétique de ce document a été mise en ligne sur le site internet du Pôle (<http://www.poleacabruxelles.be/>).

Après cinq années d'activité, le Pôle académique de Bruxelles apparaît de plus en plus comme un acteur majeur, répondant aux besoins et aux attentes de ses établissements membres et des personnes désireuses d'entreprendre des études au sein du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles tiennent à remercier les auteurs du présent rapport pour leur travail, ainsi que pour leur implication dans la mise en œuvre et l'accomplissement des projets menés tout au long de l'année.

Bonne lecture à toutes et tous !

1. Cadre institutionnel

Ce premier chapitre expose les aspects institutionnels du Pôle académique de Bruxelles, créé en 2015 à la suite du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013.

Sa structure est constituée de quatre parties.

- 1) Les établissements membres : ancrage institutionnel ;
- 2) Les instances : fonctionnement des organes, nombre de rencontres et thématiques suivies ;
- 3) La gestion : répartition des pouvoirs et état de la situation du personnel ;
- 4) Le bilan financier : comptabilité du Pôle.

1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Le Pôle académique de Bruxelles représente près de 87.000 étudiants (en 2017¹) et couvre l'ensemble de l'enseignement supérieur francophone en Région bruxelloise. Il se compose de 45 institutions, réparties de la manière suivante entre les différents types d'enseignement.

- 1) Trois universités ;
- 2) Huit hautes écoles ;
- 3) Huit écoles supérieures des arts ;
- 4) Vingt-six établissements de promotion sociale.

La composition complète est reprise en annexe 8.1.

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

Afin de remplir l'ensemble de ses missions, le Pôle académique de Bruxelles, à l'instar de toute ASBL, est constitué de plusieurs instances.

1.2.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (45 membres et 6 membres invités représentant notamment le Gouvernement de la Fédération

¹ 38.014 étudiants subsidiés en 2016-2017 pour les universités, 35.943 pour les hautes écoles et écoles supérieures des arts et 13.839 pour les établissements de promotion sociale. Source : Institut bruxellois de statistique et d'analyse (<http://ibsa.brussels/themes/enseignement#.WvGSqv7UiUk>).

Wallonie-Bruxelles). Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité compétente ou par la personne déléguée par cette dernière, selon les procédures internes à chaque institution.

La composition de l'Assemblée générale est reprise à l'annexe 8.2.

Trois réunions sont planifiées annuellement. En 2020, l'Assemblée générale s'est réunie le 3 juillet, le 9 octobre et le 27 novembre. En raison de la pandémie de Covid-19, la réunion de l'Assemblée générale du 13 mars a été postposée.

Durant ces séances, conformément à l'article 14 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, l'Assemblée générale a pris acte de la démission de certains administrateurs et, pour remplacer ces derniers, a approuvé de nouvelles nominations. Cette instance a validé le Rapport d'activités 2019, le Plan stratégique du Pôle, les comptes de l'année 2020 et le budget prévisionnel 2021.

1.2.2. Conseil d'administration

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son Règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres. Les sièges dédiés aux établissements d'enseignement supérieur sont distribués en tenant compte de la proportion de leurs diplômés respectifs.

- 1) Huit représentants des universités ;
- 2) Huit représentants des hautes écoles ;
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts ;
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale ;
- 5) Six représentants des étudiants ;
- 6) Six représentants du personnel.

Quatre invités permanents font également partie du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles. Il s'agit notamment d'autres représentants des institutions, ainsi que du Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Sa composition est détaillée à l'annexe 8.3.

Le Conseil d'administration est compétent pour toutes les matières, à l'exclusion de celles qui relèvent explicitement de l'Assemblée générale. Durant l'année 2020, trois séances se sont tenues : le 3 juillet, le 9 octobre et le 27 novembre. La réunion du Conseil d'administration du 13 mars n'a pas pu être organisée en raison de la situation sanitaire (Covid-19).

Dans le but de limiter la durée des réunions et de ne pas dédoubler les débats relatifs à des dossiers communs, ces séances se sont tenues conjointement avec celles de l'Assemblée générale.

Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées au sein du Conseil d'administration. Outre celles rapportées dans les axes d'actions présentés dans ce document, d'autres dossiers ont été discutés au sein du Conseil d'administration, dont :

- 1) l'actualisation du Plan stratégique du Pôle ;
- 2) les modifications des Statuts du Pôle ;
- 3) la poursuite des missions de la Plateforme d'information sur les études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles et la remise des rapports d'activités aux bailleurs de fonds que sont la Région bruxelloise et Actiris ;
- 4) le partenariat avec l'Association de solidarité étudiante en Belgique (ASEB) et la Plateforme logement étudiant (PLE).

1.2.3. Bureau

Conformément à l'article 27 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé, au sein du Conseil d'administration, un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier de cette instance.

Sa composition est reprise à l'annexe 8.4.

Les membres sont désignés pour une durée de deux ans. Par ailleurs, depuis la réunion du Bureau du 3 mars 2016, les Présidents des Comités d'accompagnement (CoDaC pour l'axe lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite et CAIOR pour l'axe lié à l'information et l'orientation) assistent aux séances du Bureau en qualité d'invités permanents afin d'alimenter le débat sur les questions liées à leur axe de travail. En 2020, les deux membres à voix consultative au Bureau étaient Nathalie Vaeck² pour le CoDaC et Corinne Duckstein pour le CAIOR. Cette dernière a également siégé à la Commission de l'information sur les études de l'ARES.

Le Bureau prépare les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale.

Durant l'année 2020, trois réunions ont eu lieu : le 20 février, le 17 septembre et le 12 novembre.

1.2.4. Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

A la suite de la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) du Pôle académique de Bruxelles a été créée à la fin de l'année 2015. Elle est composée de représentants des trois universités, des huit hautes écoles et des huit écoles supérieures des arts. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés étant donné qu'ils disposent de leur propre législation en la matière. Toutefois, un invité permanent a été désigné en mai 2017 par

² Remplacée par Nadine Postiaux depuis la séance du Bureau du Pôle le 12 novembre 2020

les établissements de promotion sociale pour siéger au sein de la ChESI. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres.

Les personnes suivantes y ont assuré une fonction prépondérante durant l'année académique 2020-2021.

- 1) Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, en qualité de Présidente ;
- 2) Julie Ravets, Assistante sociale à l'Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre, en qualité de Vice-Présidente ;
- 3) Fabienne Chetail, Représentante de l'Université libre de Bruxelles à la ChESI, en qualité de Vice-Présidente. Alain Leveque l'a remplacée à partir du mois de septembre 2020.

Leur mandat arrivant à échéance, les membres de la ChESI intéressés par la Présidence ou la Vice-Présidence ont été invités à déposer leur candidature à la suite de la réunion de la ChESI du 4 septembre 2020.

L'article 28 du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif indique qu'un Président et deux Vice-Présidents sont désignés au sein de la ChESI. Ils doivent représenter différents types d'établissements d'enseignement supérieur. Trois candidatures ont été réceptionnées par Monique Sousa Matias, attachée en charge du secrétariat administratif du Pôle académique de Bruxelles. Lors de la séance de la ChESI du 21 octobre 2020, chacun des postulants a exprimé sa motivation pour occuper l'un de ces postes. Les membres de la ChESI ont été unanimement favorables aux propositions.

A la suite de cette réunion, Julie Ravets a été nommée au poste de Présidente tandis que Nicole Bardaxoglou et Alain Leveque ont été désignés à la vice-présidence.

La nouvelle composition figure à l'annexe 8.5.

En outre, ces deux premières personnes siègent également à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, ce qui permet d'assurer un suivi transversal et cohérent des décisions.

Plus généralement, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif a pour vocation d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques entre les représentants des établissements membres. Cette instance diffuse également des informations spécifiques telles que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la CESI de l'ARES. Enfin, la ChESI remet à la CESI un rapport d'activités réalisé par année académique. Le rapport relatif à l'année académique 2019-2020 a été validé par le Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles en date du 9 octobre 2020.

De plus amples renseignements sont repris dans le cinquième chapitre du présent rapport.

1.2.5. Commission des bibliothèques

Afin de traiter des questions relatives à l'inventaire des bibliothèques et à leur accès, le Bureau du Pôle académique de Bruxelles a souhaité créer une Commission des bibliothèques. Cette dernière joue le rôle de plateforme de concertation pour le partage d'objectifs et de projets dans le cadre de la mise en œuvre du Décret dit Paysage.

Une de ses missions principales est de s'intéresser à la disponibilité et à l'accès des salles d'étude. Dans ce sens, le rôle de la Commission s'inscrit dans le partage de services collectifs et d'infrastructures, l'un des axes définis par le Plan stratégique du Pôle. Cette instance est composée d'un représentant de chaque université, haute école, école supérieure des arts ainsi que des établissements de promotion sociale détenteurs de telles infrastructures.

La composition de cette instance consultative est détaillée à l'annexe 8.6.

En outre, deux organes existent dans le domaine.

- 1) La Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB) ;
- 2) La Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) de l'ARES.

La Commission des bibliothèques ne s'est pas réunie en 2020. En effet, afin de ne pas dédoubler le travail, une articulation entre celle-ci et la CBS de l'ARES a été établie. Cette dernière a défini son périmètre d'actions et a décidé de concentrer ses efforts dans le domaine des bibliothèques et des *learning centers*. Un inventaire des infrastructures existantes a notamment été dressé. Une convention collective relative à l'accès aux bibliothèques a également été établie en vue de rendre l'entrée aux bibliothèques gratuite pour les étudiants et les membres du personnel des institutions. Certaines restrictions d'accès ont toutefois été mises en place, particulièrement durant les périodes de blocus.

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée au Conseil d'administration, assisté par un Bureau. Sur la base de la dotation annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que du financement extraordinaire relatif à l'aide à la transition entre les enseignements secondaire et supérieur, quatre chargés de mission et une personne assurant la coordination et le secrétariat des instances collaborent au sein de l'ASBL. Une assistante administrative à mi-temps apporte un soutien direct aux chargés de mission dans leurs tâches quotidiennes. Grâce à un financement extérieur, trois conseillères en études supérieures ont également été engagées par le Pôle afin d'œuvrer au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, contribuant ainsi à l'information et à la sensibilisation aux études supérieures.

1.3.1. Répartition des pouvoirs

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités, ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école. Ce dernier est désigné par le Conseil d'administration pour une période de deux ans, sur proposition des autorités des hautes écoles. Le siège de ces établissements doit être situé en Région de Bruxelles-Capitale.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par et parmi les administrateurs représentant l'ULB au Conseil d'administration.

Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles. Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle, leur désignation a lieu tous les deux ans.

En date du 31 décembre 2020, les trois co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles sont Annemie Schaus, Pierre Jadoul et Pierre Smets.

La composition de cette instance figure à l'annexe 8.4.

1.3.2. Etat de la situation du personnel

Monique Sousa Matias remplit, à mi-temps, la fonction d'attachée en charge du secrétariat administratif du Pôle académique de Bruxelles. Cette dernière participe à toutes les réunions des organes du Pôle, ainsi qu'aux réunions des Comités d'accompagnement (CoDaC et CAIOR) et de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif, ce qui garantit un meilleur suivi des décisions en plus d'une transversalité dans la communication des informations.

Outre l'aspect administratif, trois attachés, membres des Comités d'accompagnement, sont en charge de mener à bien les objectifs principaux du Pôle, tels que définis dans le Plan stratégique.

- 1) Caroline Scheepers (1 ETP), chargée de mission pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite (Centre de Didactique) ;
- 2) Adriano Leite (0,75 ETP), chargé de communication et de l'information ;
- 3) Isabelle Alen (0,5 ETP), chargée de mission en orientation ;

Grâce à l'octroi d'une subvention extraordinaire de 106.800 euros en 2018, deux personnes ont été engagées depuis 2019, à savoir :

- 1) Stéphanie Delneste (0,5 ETP), chargée de mission pédagogique pour la transition secondaire – supérieur ;
- 2) Samara Hussain (0,5 ETP), assistante administrative.

Véronique Vigneron (0,2 ETP), employée au Département de l'administration financière de l'ULB, assure le support au niveau de la comptabilité et du secrétariat social, sous la supervision de Kamel Daoud, Trésorier du Pôle.

En outre, trois conseillères en études supérieures (représentant au total 2,5 ETP), Céline Bonnet, Amandine Philips et Jennifer Wellens, sont détachées du Pôle à la Cité des métiers de Bruxelles depuis le 8 décembre 2017. Leurs missions et activités sont détaillées au troisième chapitre.

Corinne Duckstein, Présidente du CAIOR, coordonne quant à elle le projet de Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers et veille à son intégration dans les missions d'information et d'orientation définies par le Pôle (0,3 ETP).

1.4 Bilan financier

Le budget de l'année 2020 a été approuvé le 6 décembre 2019 par le Conseil d'administration, ainsi que par l'Assemblée générale du Pôle à l'occasion d'une séance conjointe des deux instances. Pour l'exercice 2020, aucun budget ajusté n'a été prévu.

Les rubriques du budget 2020 sont détaillées comme suit.

Concernant les recettes

L'allocation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la subvention complémentaire portent les recettes du Pôle à 387.800 euros.

Concernant les dépenses

Les ajustements effectués concernant les frais du personnel tiennent compte de l'indexation des salaires estimée à 2 % pour 2019 et de la valorisation des personnes en place actuellement.

1) Secrétariat

Le coût relatif au personnel est de 26.000 euros. Les postes budgétaires relatifs au *fonctionnement* et aux *équipements*, à la *maintenance du site internet* et à *l'amortissement des équipements* sont détaillés à l'annexe 8.9.

2) Comptabilité et secrétariat social

Le coût de cette charge s'élève à 19.700 euros.

3) Axe « accès aux études et aide à la réussite »

Les frais de personnel sont estimés à 116.000 euros pour un total de 1,75 ETP. Les autres postes budgétaires relatifs au *fonctionnement*, à *l'amortissement de l'équipement*, à la ligne budgétaire *projets* et au *Tutorat* pour les Ecoles supérieures des arts et les Etablissements de promotion sociale sont exposés plus en détail à l'annexe 8.9.

4) Axe « information, orientation et communication »

Pour 2020, les coûts salariaux sont estimés à 123.000 euros pour un total de 1,85 ETP. Par ailleurs, les lignes budgétaires dédiées aux projets et aux frais de fonctionnement sont les suivantes : 8.000 euros pour *l'équipement*, 2.000 euros pour *son amortissement*, 15.000 euros pour *les projets de communication*, 12.000 euros pour *les salons SIEP* (le budget a été réduit de 3.000 euros afin de tenir compte des frais réellement encourus pour cette activité lors des deux dernières éditions). Deux nouvelles lignes budgétaires ont été créées. La première, d'un montant de 7.000 euros, est récurrente et est destinée à couvrir des *projets d'orientation*. La seconde, d'un montant de 15.000 euros, est

ponctuelle et vise à prendre en charge les dépenses du « Guide au(x) choix d'études » (focus group, frais de modification du guide, impression de la version focus group et impression définitive).

5) Plateforme logement étudiant

L'allocation destinée à la PLE a été de 8.000 euros.

6) Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

Une aide financière de 3.000 euros a été accordée à la *Chambre de l'enseignement supérieur inclusif* pour la mise en place d'initiatives.

Le total des dépenses s'élève in fine à 404.200 euros.

Le budget initial 2020 a présenté un déficit de 16.400 euros, en partie en raison de l'octroi, en 2020, d'un budget ponctuel de 15.000 euros pour le « Guide au(x) choix d'études ».

2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur

Le Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret du 7 novembre 2013, de conseiller, de former et d'encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année, ainsi que de mettre en place des dispositifs pour soutenir l'accès aux études supérieures et l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Centre de Didactique initie des recherches scientifiques, des formations et des services à la collectivité. S'agissant de la recherche, le Centre de Didactique organise une journée scientifique annuelle avant d'en publier les actes, conduit des recherches spécifiques, publie dans des instances (inter)nationales ou coordonne des projets de recherche impliquant plusieurs partenaires. Du point de vue de la formation, le Centre de Didactique organise des formations à destination des élèves, des étudiants et des enseignants (du secondaire et du supérieur), un séminaire destiné aux membres des services de l'aide à la réussite (SAR). De plus, les chargées de mission coordonnent des groupes de partages de pratiques ou participent à d'autres instances similaires. Enfin, le Centre de Didactique offre des services à la collectivité, notamment en soutenant la mise en place du tutorat dans les établissements artistiques et dans l'enseignement de promotion sociale.

La mise en œuvre de ces objectifs est assurée par la chargée de mission et responsable opérationnelle du Centre de Didactique, Caroline Scheepers, en collaboration avec Gersende Charpentier (de janvier 2019 à août 2020), puis avec Stéphanie Delneste (depuis octobre 2020), chargées de mission pédagogique pour la transition secondaire-supérieur. Les chargées de mission sont secondées par Samara Hussain, assistante administrative, affectée à quart-temps pour le Centre de Didactique.

La structuration de ce chapitre est découpée en deux parties.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite et les thématiques que cette instance a abordées tout au long de l'année ;
- 2) Les activités réalisées en 2020.

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles du 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement. Sa composition est détaillée à l'annexe 8.7. La présidence du Comité a été assurée en 2020 par Nathalie Vaeck, Vice-Rectrice à l'enseignement, aux apprentissages et à la qualité de l'ULB. Nadine Postiaux, Vice-Rectrice à l'enseignement et à la qualité de l'ULB, a repris la présidence de ce Comité depuis la réunion conjointe du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du Pôle du 27 novembre 2020.

Ce Comité échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres. Il assure également le suivi des projets des deux chargées de mission : Caroline Scheepers et

Gersende Charpentier, puis Stéphanie Delneste. Caroline Scheepers coordonne le Centre de Didactique de l'enseignement supérieur. Le CoDaC émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite, ainsi que sur la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2020, deux réunions se sont tenues en présentiel (les 15 janvier et 9 septembre), tandis que trois rapports ont été rédigés (en janvier, en avril et en septembre) et ont permis d'aborder, entre autres, les thématiques suivantes :

- 1) le financement d'un projet de recherche collaborative impliquant six hautes écoles, trois universités et un établissement de promotion sociale. Cette recherche porte sur la pratique de l'écrit en haute école et a été initiée par le Centre de Didactique, qui en assure la coordination scientifique ;
- 2) l'organisation du tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale ;
- 3) le remplacement de Gersende Charpentier, démissionnaire, et le recrutement de Stéphanie Delneste ;
- 4) l'évaluation d'une formation au sein de l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) sur la transition à destination des enseignants du secondaire ;
- 5) la publication des actes de la quatrième journée scientifique « Former à l'écrit, former par l'écrit » dans la collection « Pédagogies en développement » de la maison d'édition De Boeck ;
- 6) l'organisation de la cinquième journée scientifique « Les inégalités dans l'enseignement supérieur », journée qui s'est tenue en ligne le 4 décembre 2020 et qui aurait dû avoir lieu initialement à la Haute Ecole Léonard de Vinci ;
- 7) la coordination d'ateliers méthodologiques à destination des étudiants, dans le cadre d'une collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles.

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

En 2020, dix projets ont été menés dans le domaine de l'accès aux études supérieures et de l'aide à la réussite. Les quatre premiers concernent la recherche, les quatre suivants la formation et le dernier, les services offerts à la collectivité.

2.2.1. La 5^e journée scientifique du Centre de Didactique

Cette 5^e journée scientifique avait pour intitulé : « Les inégalités dans l'enseignement supérieur ». Elle s'est déroulée via un *Live Event Teams*, le 4 décembre 2020. Cet événement a été soutenu financièrement par le Fonds de la Recherche scientifique - FNRS à hauteur de 1.000 euros. Pas moins de 180 personnes se sont inscrites à cet événement, qui a réuni des enseignants-chercheurs issus du Pôle ou non. La journée s'est ouverte par une allocution de

Pierre Smets, Co-président du Pôle et Directeur-Président de la Haute Ecole Galilée. La conférence inaugurale a été assurée par Agnès Van Zanten, Professeure à Sciences Po Paris, Directrice de recherche au CNRS et Médaille d'argent du CNRS. Trois sessions se sont ensuite déroulées en parallèle : « Acculturer les étudiants », « Le point de vue des étudiants » et « Rapport au savoir et littéracie ». Les interventions étaient prises en charge par des enseignants-chercheurs du Pôle académique de Bruxelles. Les échos relatifs à cette journée ont été très favorables.

2.2.2. *La recherche HESLangue*

Pour la première fois, en avril 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis à disposition des hautes écoles le fonds de financement de la recherche en Haute Ecole, fonds destiné à soutenir la recherche en haute école. Un million d'euros a donc été rendu disponible dans ce cadre. Si un consortium d'établissements était constitué, il pouvait solliciter un budget maximal de 250.000 euros. Les projets financés par le FRHE s'étendent sur une durée maximale de deux ans.

Caroline Scheepers s'est employée à concevoir un projet de recherche qui mobilise et fédère les hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles. Il consiste à créer un outil visant à répertorier, à analyser et à étayer les pratiques langagières des étudiants des hautes écoles, toutes catégories confondues : économie, pédagogie, paramédical, technique, social, agronomie, arts appliqués. En définitive, six hautes écoles ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée par le Pôle, à savoir : la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, la Haute Ecole Lucia de Brouckère, la Haute Ecole Francisco Ferrer, la Haute Ecole Galilée, la Haute Ecole Léonard de Vinci et l'EPHEC. En outre, Karine Dejean (Pr. de Psychologie – Université Saint-Louis – Bruxelles), Philippe Hambye (Pr. en Linguistique – UCLouvain) et Marie-Christine Pollet (Pr. en Linguistique et en Didactique – ULB) ont accepté d'être partenaires scientifiques de ce projet.

La demande de financement a été soumise à la Fédération Wallonie-Bruxelles le 5 juillet 2019. La décision officielle de la commission d'attribution des fonds a été révélée en juin 2020. Le projet a été financé à hauteur de 212.500 euros et a débuté le 15 septembre 2020. Caroline Scheepers en assure la coordination scientifique, tandis que Stéphanie Delneste intervient comme chercheuse, aux côtés des chercheurs des hautes écoles financées par le FRHE. Plusieurs réunions ont été organisées, en plénière ou en groupes restreints.

2.2.3. *La publication des actes de la 4^e journée scientifique*

En janvier 2020, Caroline Scheepers a déposé un projet de publication auprès de la maison d'édition De Boeck. Celui-ci a été retenu d'emblée et l'éditrice a proposé que l'ouvrage paraisse au printemps 2021, dans la collection « Pédagogies en développement ». Les contributeurs de la 4^e journée scientifique ont été sollicités et la grande majorité d'entre eux ont élaboré un chapitre. D'autres chercheurs ont également été sollicités. En définitive, l'ouvrage compte seize chapitres, écrits par des enseignants-chercheurs belges, français, américains, brésiliens, marocains, suisses, etc. L'expertise des contributions a été assurée par Jacques Crinon (Paris Est-Créteil) et par Dominique Ulma (Université d'Angers). Le livre est préfacé par Tiane Donahue (Darmouth College) et par Elisabeth Bautier (Paris 8).

Caroline Scheepers a assuré la coordination scientifique du livre, tandis que Stéphanie Delneste a co-écrit un chapitre, a révisé les notations bibliographiques et a assuré la relecture orthographique de l'ensemble de l'ouvrage, alors que Samara Hussain a uniformisé la mise en page du manuscrit.

2.2.4. Les publications

En 2020, plusieurs publications se sont concrétisées ou sont en cours.

La coordination de deux ouvrages scientifiques :

Scheepers, C. (à paraître en 2021). *Former à l'écrit, former par l'écrit dans l'enseignement supérieur*. Bruxelles : De Boeck.

Kervyn, B., Lebrun, M., Marmy-Cousin, V., Scheepers, C. (en cours). *Questionner l'articulation entre le terrain et la recherche en didactique du français*. Namur : Presses universitaires de Namur.

L'écriture de trois articles scientifiques :

Scheepers, C. (soumis). Le concept d'écrit académique au fil des journées d'étude belges.

Scheepers, C. & Hertay, A. (soumis). Le concours d'admission à la FEMIS : l'épreuve écrite d'analyse filmique. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*.

Scheepers, C. & Hertay, A. (soumis). L'enseignement-apprentissage du français dans le cinéma contemporain. *Repères*.

La publication de quatre chapitres dans des ouvrages collectifs :

Scheepers, C. & Delneste, S. (2020). « Rapport à l'écriture d'étudiants en langues et lettres à l'université : quels sujets scripteurs et quels savoirs scripturaux ? » In Carnus, M.-F., Buznic-Bourgeacq, P., Baillet, D., Therriault, G., & Vincent, V. (dir.). (2020). *Rapport au(x) savoir(s) : quels sujets, quels savoirs ?* Laval, Québec : Livres en ligne du CRIRES.

En ligne : <https://lel.crires.ulaval.ca/oeuvre/rapports-aux-savoirs-quels-sujets-quels-savoirs>.

Scheepers, C. (2020). « Pratiques argumentatives dans les forums adolescents ». In Capt, V., Depeursinge, M., Florey, S. *L'enseignement du français et le défi du numérique*. Berne, Suisse : Peter Lang.

Scheepers, C. (accepté). « Former à et par l'écrit dans le Pôle académique de Bruxelles : pratiques, représentations et perspectives ». In C. Scheepers (dir.). *Former à et par l'écrit dans l'enseignement supérieur*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.

Scheepers, C. & Delneste, S. (accepté). « L'écrit, en amont du supérieur et au cœur de la transition ». In C. Scheepers (dir.). *Former à et par l'écrit dans l'enseignement supérieur*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.

La préparation d'une communication scientifique :

Scheepers, C. (prévu en mars 2020, reporté à mars 2021 en raison du confinement). *Les notes de cours des enseignants du supérieur : quels écrits, quelles procédures ?* Communication

présentée à la journée d'étude de l'INSPE de Paris — Sorbonne Université, « Les notes de cours des enseignants. Un objet écrit non identifié ? », Paris, France.

Une conférence dans le cadre d'une Ecole doctorale du FNRS :

Scheepers, C. (2020, 27 février). *Pratiques réflexives écrites et orales, chez les enfants, les adolescents et les (futurs) enseignants*. Conférence présentée à la Journée d'études organisée par l'Ecole doctorale thématique en didactique du FNRS, Bruxelles, Belgique.

La préparation d'une journée scientifique :

Caroline Scheepers est membre du comité d'organisation et du comité scientifique de la 2^e journée d'études organisée par la section belge de l'AIRDF, *L'argumentation, un objet d'enseignement-apprentissage de la maternelle au supérieur*, ULB, prévue le 18 mai 2020 et reportée ultérieurement. Conférenciers : Jean-Louis Dumortier (Université de Liège), Marie-Christine Pollet (ULB), Carole Glorieux (ULB), Nicolas Pinon (HE Léonard de Vinci & UCLouvain), Marie Géonet (HE Léonard de Vinci & UCLouvain), etc.

En outre, Caroline Scheepers coordonne avec Marie-Christine Pollet (ULB) un manuel à destination des enseignants du secondaire (Presses universitaires de Bruxelles).

2.2.5. Un séminaire avec Agnès Van Zanten sur les inégalités au supérieur

En marge de la 5^e journée scientifique, les responsables de l'aide à la réussite des institutions membres du Pôle ont pu bénéficier d'un séminaire en ligne pris en charge par Agnès Van Zanten, Professeure à Sciences Po Paris, Directrice de recherche du CNRS et Médaille d'argent du CNRS. Ce séminaire a eu lieu via la plateforme Zoom le 3 décembre 2020 et a réuni une vingtaine de participants. Les échos relatifs à ce séminaire étaient excellents.

2.2.6. Une formation pour l'Institut de la Formation en cours de Carrière sur la transition

L'un des projets centrés sur la transition secondaire-supérieur consiste à proposer aux enseignants du secondaire supérieur une formation de deux jours, susceptible de les aider à accompagner la réflexion de leurs élèves à propos de leur choix d'études et à favoriser une transition harmonieuse entre l'enseignement secondaire et supérieur. Les membres de l'équipe ont estimé que l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) constituait l'interface idéale pour l'accueillir dans la mesure où elle pourrait de la sorte s'intégrer à un catalogue de formations adressé à tous les enseignants du secondaire, tous réseaux confondus. Dans ce sens, les trois chargées de mission (Isabelle Alen, Gersende Charpentier et Caroline Scheepers) ont fait parvenir début juillet à François-Gérard Stolz, fonctionnaire dirigeant de l'IFC, un projet commun de formation. Le projet a été accepté et intégré dans le catalogue de formation. La formation s'est déroulée les 16 et 17 janvier 2020, à la Cité des Métiers. Caroline Scheepers et Gersende Charpentier ont assumé la formation du 17 janvier, consacrée à la transition entre le secondaire et le supérieur. Seuls six enseignants s'étaient inscrits, mais leurs retours ont été positifs.

2.2.7. Des ateliers méthodologiques dans les salles d'étude du CPAS de Bruxelles

Le CPAS de Bruxelles met à disposition des élèves et des étudiants fréquentant un établissement bruxellois des salles d'étude bien équipées. Une collaboration s'est mise en place entre le Centre de Didactique et le CPAS de Bruxelles. Ainsi, le Centre de Didactique a mobilisé son

équipe en interne et des formateurs issus des établissements relevant du Pôle afin de concevoir un programme cohérent d'ateliers méthodologiques à destination des étudiants. Plusieurs thématiques ont été proposées : profils d'apprentissage, mémorisation, gestion de la bloque, travaux écrits, lecture d'articles scientifiques, prise de notes, TFE et mémoires, préparation des examens écrits et oraux, etc. Les ateliers se sont déroulés en ligne au fil du mois de novembre 2020 et ont été plébiscités par les étudiants qui les ont suivis.

Chaque atelier a comptabilisé de 107 à 217 inscriptions. En avril-mai 2020, Caroline Scheepers et Gersende Charpentier ont transmis à leurs interlocutrices du CPAS de Bruxelles des documents visant à soutenir les étudiants durant la préparation de leurs examens, leur TFE ou leur mémoire.

2.2.8. Les groupes de partage de pratiques

Les membres du Centre de Didactique sont impliqués dans différents groupes de partage de pratiques. Ainsi, Caroline Scheepers coordonne le réseau Bruscag, qui réunit les collègues chargés d'accompagner les apprentissages des étudiants universitaires. Ce réseau s'est réuni une fois en 2020 : le 11 février. Par la suite, en raison du confinement et du surcroît de travail qu'il a généré pour les collègues, le groupe n'a plus été réuni, mais a reçu très régulièrement des informations relatives aux projets du Pôle.

En outre, les membres du Centre de Didactique sont présents au sein du réseau BruxSar, qui fédère les collègues coordonnant les Services d'Aide à la Réussite dans les hautes écoles. BruxSar ne comptabilise également qu'une seule réunion en 2020, le 24 janvier.

2.2.9. Le tutorat dans l'artistique et la promotion sociale

En décembre 2018, les autorités du Pôle académique de Bruxelles ont décidé d'octroyer un budget pérenne de 15.000 euros pour financer le tutorat dans les écoles supérieures des arts (ESA) et les établissements de promotion sociale (EPS). Samara Hussain se charge seule des aspects administratifs de ce projet et des contacts quotidiens avec les collègues des différents établissements concernés, tandis que Caroline Scheepers prend en charge la coordination pédagogique du projet. Le budget a été réparti de la façon suivante : 5.000 euros pour les établissements de promotion sociale et 10.000 euros pour les écoles supérieures des Arts, par année civile. Tous les indicateurs liés à ce projet sont très positifs, tant du point de vue des tuteurs que des tutorés ou des enseignants en charge du tutorat dans chaque établissement.

2.2.10. La participation à la Commission CAPAES

À deux reprises en 2020, Caroline Scheepers a été invitée à intégrer la Commission du Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES) : le 16 juin, il s'est agi d'expertiser trois dossiers professionnels, le 20 octobre, deux.

3. Information sur les études et l'aide à l'orientation

Parmi ses axes prioritaires, le Pôle académique de Bruxelles a pour mission d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur au sujet des diverses études et formations dispensées par ses établissements membres.

Dans ce cadre, des mesures sont mises en œuvre afin de mutualiser les pratiques et de proposer des outils aux institutions membres. En effet, il est essentiel de fournir des services en animant des activités répondant à des besoins spécifiques et en informant le plus largement possible sur l'offre d'enseignement supérieur en Région bruxelloise.

La structure de ce chapitre est découpée en quatre parties.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR) : missions, nombre de réunions et projets poursuivis ;
- 2) La participation aux Salons d'Information sur les Etudes (SIEP) ;
- 3) Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation ;
- 4) La Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles : missions des conseillères en études supérieures et premier bilan de leurs activités.

La réalisation des objectifs liés à l'information et à l'orientation a été assurée en 2020 par Adriano Leite et Isabelle Alen ainsi que trois conseillères en études supérieures, Céline Bonnet, Jennifer Wellens et Amandine Philips. Ces dernières ont été engagées par le Pôle pour offrir un service d'information de première ligne au sein de la Cité des métiers de Bruxelles. Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice du projet, contribue amplement au développement de la Plateforme d'information sur les études supérieures et au pilotage de l'équipe mise en place. Samara Hussain apporte un soutien administratif à quart-temps pour l'axe *information et orientation*.

Plusieurs actions ont été menées, visant prioritairement à promouvoir les études supérieures à Bruxelles. Elles ont pour but de construire une image cohérente et attractive de la capitale comme plus grande ville étudiante de Belgique (plus de 100.000 étudiants, francophones et néerlandophones). Ces actions impliquent la mise en œuvre de nouveaux outils de communication, développés par le chargé de communication, Adriano Leite, en concertation avec le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études. Poursuivant cet objectif, certaines actions sont menées en collaboration avec la Plateforme logement étudiant.

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement dénommé CAIOR. Chaque type d'enseignement y est représenté, ce qui permet de tenir compte des contraintes et objectifs spécifiques lors des discussions du Comité. Sa composition est détaillée en annexe 8.8. Ses réflexions portent sur les questions relatives à l'information sur les études et à l'orientation (y compris la réorientation) ainsi que sur la communication du Pôle. Cette instance est également chargée d'apporter ses compétences aux personnes recrutées afin de les aider à mettre en œuvre les missions énoncées dans le Plan stratégique en matière d'information et d'orientation des études. Créé par le Bureau du Pôle du 12 mai 2015, son travail s'articule sur les lignes directrices qui suivent.

- 1) Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études ;
- 2) Développer des activités et des outils permettant de soutenir les activités d'information et d'orientation des 45 établissements membres du Pôle (complémentarité) ;
- 3) Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle ;
- 4) Assurer l'échange de bonnes pratiques.

Jusqu'au mois d'octobre 2020, Pascale Vertongen, Conseillère du Recteur pour les relations avec l'enseignement secondaire et supérieur, a présidé le comité *ad intérim*. Corinne Duckstein, responsable du Service InfOR-études à l'ULB et Présidente du CAIOR, en a ensuite repris la présidence.

Le CAIOR s'est réuni quatre fois en 2020 : les 6 février, 14 mai, 27 août et 15 octobre.

Il a notamment soutenu les projets évoqués ci-après :

- 1) participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie ;
- 2) création d'un guide d'aide au choix d'études ;
- 3) poursuite des activités des conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles.

3.2 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)

Le Pôle académique de Bruxelles a décidé en 2016 de tenir un stand lors des quatre salons d'information sur les études et les professions organisés par le SIEP, qui ont lieu à Namur, Liège, Mons et Bruxelles.

L'objectif est d'y promouvoir l'offre de formations des 45 institutions d'enseignement supérieur membres du Pôle ainsi que le logement à Bruxelles, en partenariat avec la Plateforme

logement étudiant. Une première ligne d'information est ainsi offerte au public, lui permettant de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées et de prendre connaissance du rôle du Pôle académique sur la scène de l'enseignement supérieur bruxellois.

Les salons sont également une occasion de faire la promotion des outils en ligne, notamment du moteur de recherche de formations et d'institutions du Pôle, mais aussi de l'agenda des actualités proposées par les institutions membres (journées portes ouvertes, cours ouverts, etc.). Le Pôle académique de Bruxelles renseigne sur les établissements présents aux salons, mais représente également ceux qui ne disposent généralement pas d'un stand, à l'instar des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale. Des brochures et une documentation spécifique pour ces institutions sont alors remises au public.

Les échanges entre les informateurs du Pôle et les étudiants sont marqués par la découverte du paysage de l'enseignement supérieur, qui leur est souvent inconnu. C'est dans ce contexte que s'inscrit la plus-value apportée par les équipes du Pôle en leur présentant l'organisation des études supérieures (type court / long, types d'établissements, etc.), en leur donnant des pistes de réflexion par rapport aux choix d'études et en les invitant à découvrir l'offre d'études à Bruxelles (environ 600 formations répertoriées sur le site du Pôle). Les informateurs peuvent également préciser, pour chaque formation, quelles sont les institutions qui l'organisent et la localisation éventuelle de leur stand au salon.

Sur place, l'équipe du Pôle est composée d'Adriano Leite, chargé de communication et responsable de l'organisation du stand du Pôle aux salons SIEP et des membres de l'équipe qui apportent leur soutien pour assurer une permanence au stand. Par ailleurs, des jobistes, issus de différentes institutions du Pôle, sont présents lors de salons afin de renforcer la communication avec le public cible. Au salon SIEP de Bruxelles, les conseillères en études supérieures assurent également une permanence sur le stand du Pôle, apportant une complémentarité entre les missions du Pôle et celles développées au sein de la Cité des métiers de Bruxelles.

Cette année, tout avait été mis en œuvre afin d'assurer la participation du Pôle académique de Bruxelles aux trois salons SIEP wallons. Toutefois, les dates de ces événements coïncidant avec le début de la pandémie de coronavirus Covid-19 en Belgique, seul celui de Namur a pu avoir lieu les 14 et 15 février 2020. Les autres ont été annulés par les organisateurs en raison des mesures de confinement prises par les autorités gouvernementales.

Il en a été de même pour le salon SIEP bruxellois de novembre 2020, qui a été annulé. Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation d'un tel événement n'était pas envisageable au regard des recommandations des autorités, et ce malgré la volonté et les mesures mises en place par la direction du SIEP Bruxelles.

3.3 Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation

3.3.1. Actions mises en place en période de Covid-19

Au vu des mesures annoncées par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus au mois de mars 2020, l'équipe de l'axe information et orientation du Pôle académique de Bruxelles a dû adapter son mode de fonctionnement. Un renforcement des actions d'information vis-à-vis des acteurs de l'enseignement supérieur et secondaire a ainsi vu le jour. L'objectif était de proposer, grâce à la mise en place d'activités virtuelles pendant la crise sanitaire, des alternatives aux étudiants et aux élèves à la recherche d'informations et d'aide à l'orientation.

A cette fin, Adriano Leite a assuré plusieurs actions, entre autres :

- recensement et mise en ligne de la page « Coronavirus (Covid-19) et enseignement supérieur : « Information et mesures » regroupant les mesures adoptées suite aux annonces faites par le Gouvernement dans les 45 Institutions d'enseignement supérieur.
- appui à l'organisation des activités virtuelles de l'axe information-orientation du Pôle avec les conseillères en études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles.
- création d'une page web dédiée à « l'information et le conseil à distance ».
- recensement des activités virtuelles organisées par les 45 Institutions d'enseignement supérieur et mise en ligne d'un agenda des événements recensés.
- publication hebdomadaire de vidéos sur la « transition secondaire-supérieur » à l'occasion de chaque séance d'information et réalisation des campagnes de diffusion ciblées à destination des futurs étudiants.
- multiples campagnes de communication concernant les actions d'information et d'orientation à distance organisées par le Pôle académique de Bruxelles et par ses IES membres sur le site web du Pôle et les réseaux sociaux. Ces campagnes ont été menées auprès des 45 IES du Pôle, des établissements de l'enseignement secondaire bruxellois, de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), des cabinets des Ministres de l'Education, Madame Caroline Désir, et de l'enseignement supérieur, Valérie Glatigny.

En outre, les actions du Pôle mises en place durant le confinement ont été citées dans le magazine *Le Ligneur des parents* publié par la *Ligue des familles* le 15 avril 2020.

Ci-après plusieurs projets développés en 2020 en matière d'orientation.

3.3.2. Création d'un Guide d'aide au(x) choix d'études

Le Guide au(x) choix d'études a pour vocation d'aider l'élève du secondaire à mener une réflexion approfondie sur la future orientation de ses études supérieures. Il a été rédigé par Isabelle Alen, en étroite collaboration avec les CES, qui ont pu lui faire bénéficier de leur connaissance du public, ainsi qu'avec les membres du CAIOR, qui ont apporté leur expertise. Ce Guide propose à la fois des informations sur la structure de l'enseignement supérieur, mais également des pistes concrètes pour aider l'élève à structurer les informations et in fine à construire sa réflexion sur le choix de ses études. Il a été testé en mai et juin 2019 auprès de 100 élèves du secondaire et de cinq professeurs.

Afin d'obtenir un échantillonnage plus qualitatif du suivi des élèves, la mise en place d'un *focus group* a été envisagée. Toutefois, les modalités prévues à cette fin n'ont pas pu prendre forme en raison des circonstances sanitaires. Les autorités du Pôle ont dès lors décidé de valider le contenu du Guide afin qu'il puisse être distribué gratuitement dans les écoles secondaires bruxelloises qui en feraient la demande, dans le courant du dernier trimestre 2020.

Un courrier a été adressé à tous les établissements concernés afin de les informer des nouvelles démarches du Pôle. Le Guide a été distribué à une personne relais qui garde un contact régulier avec Isabelle Alen. Avant le congé d'automne 2020, 4.300 exemplaires du Guide ont été adressés aux partenaires. Un dossier pédagogique, réalisé par Isabelle Alen et les conseillères en études supérieures, accompagnait cet envoi. Afin d'en assurer le bon suivi, un contact a été effectué avec chaque établissement ayant commandé les documents. Un groupe *Facebook* a été créé et des ateliers virtuels ont été proposés aux enseignants concernant l'exploitation du premier chapitre du guide. Six séances ont eu lieu entre novembre et décembre 2020.

La diffusion du Guide a permis de nouer de nombreux contacts avec les enseignants du secondaire ainsi qu'avec des cellules spécifiques telles que la Transition Insertion Enseignement Qualifiant Ordinaire (TIQO), des CPAS ou encore l'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi de Bruxelles (IBEFE).

Plusieurs rencontres avec des membres du Cabinet de l'enseignement obligatoire ont également eu lieu afin de promouvoir cet outil. Un courrier a aussi été envoyé aux responsables des différents réseaux de l'enseignement obligatoire.

3.3.3. Atelier « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? »

Plusieurs ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? », destinés à informer les parents sur la structure de l'enseignement supérieur et à contribuer aux débats en famille, étaient prévus en 2020. Toutefois, en raison de la situation sanitaire, les séances en présentiel ont dû être annulées. Une formule à distance est en cours de réflexion pour 2021. Les publics cibles sont les associations de parents, qui seront invitées à relayer les informations, ainsi que les bénéficiaires du CPAS de Bruxelles.

3.3.4. Participation du Pôle académique au Groupe OTLAV

Un groupe de travail mandaté par quatre cabinets du Gouvernement a été constitué. Il a pour mission de réfléchir à un dispositif unique « d'orientation tout au long de la vie ». Isabelle Alen y a participé comme expert au nom du Pôle. Un rapport en matière d'enseignement, de formation et d'emploi (« l'éducation orientée vers l'emploi ») a été présenté fin novembre 2020 à la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie Bruxelles. Ce rapport est le fruit de nombreux échanges entre les différents acteurs de l'orientation (Forem, IBEFE Bruxelles, universités, Actiris, Cité des métiers, Pôle académique, etc.).

3.4 Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles

Fin 2017, à l'initiative du Pôle académique, une plateforme d'enseignement supérieur au sein de la Cité des métiers de Bruxelles a été mise en place. Elle vise essentiellement à offrir un ensemble de services d'information et d'orientation de première ligne, en collaboration avec les 45 établissements du Pôle.

En effet, suite au constat d'un manque de services d'information et d'orientation dans le paysage de l'enseignement supérieur bruxellois, le Pôle académique de Bruxelles a décidé de mettre en place une équipe de conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers, pour y développer des activités orientées vers trois axes :

- information sur les études supérieures (cursus, conditions d'accès, débouchés, etc.) ;
- sensibilisation aux études supérieures ;
- orientation – aide au choix d'études.

L'objectif de la Cité des métiers est de réunir en un seul lieu plusieurs partenaires de la formation et de l'emploi afin de fournir aux visiteurs une information la plus complète possible à ce sujet. Le Pôle académique fait partie des partenaires de premier cercle de la Cité des métiers de Bruxelles.

Les trois conseillères en études supérieures travaillent sous la supervision hiérarchique d'un représentant du Pôle académique de Bruxelles, Corinne Duckstein, et de la Directrice de la Cité des métiers, Catherine Kinet. La première veille, en qualité de Coordinatrice du projet, à assurer le lien entre l'équipe des conseillères et les 45 institutions du Pôle. La seconde assure la responsabilité fonctionnelle des conseillères.

Pour aider la personne dans son projet d'études ou son projet professionnel, la Cité des métiers lui propose trois modalités qui peuvent se combiner et se répéter : le conseil individuel, les activités collectives et l'espace documentaire. Les services des CES s'adressent à un public varié et prioritairement aux élèves du secondaire, aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux adultes en reprise d'études ou en reconversion professionnelle.

L'équipe œuvre en étroite collaboration avec les autres partenaires (Actiris, Bruxelles Formation, Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.) présents à la Cité des métiers pour y développer des échanges de bonnes pratiques et mener des actions concertées.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les activités menées par les conseillères se retrouvent dans ces trois volets, comme détaillés ci-dessous.

3.4.1. *Le conseil en entretien individuel*

Le conseil individuel permet de répondre de manière personnalisée aux besoins des visiteurs. Son objectif est de faire avancer la personne dans sa réflexion en partant de sa demande. Le conseil a également pour but de sensibiliser le visiteur à l'étendue du choix d'études et de l'aider à explorer les possibilités qui s'ouvrent à lui. L'entretien offre une écoute ponctuelle centrée sur la demande du moment. Il permet une mise au point du projet, une ouverture des perspectives pour le visiteur et la définition de nouvelles pistes de recherches et d'actions.

Ces entretiens individuels constituent une réelle plus-value en matière d'aide au choix d'études et d'orientation. Conformément au cadre défini par la Cité des métiers, ils s'effectuent sans prise de rendez-vous, excepté depuis la mise en place du travail à distance décrit ci-après. En fonction du questionnement et de la réflexion construite durant l'entretien, les conseillères peuvent proposer au visiteur de participer à un des ateliers ayant lieu au sein de la Cité des métiers, qu'il soit organisé par le Pôle ou d'autres partenaires.

Si, à l'issue de l'entretien de première ligne, le visiteur reste en proie à des doutes sur son orientation, les conseillères lui renseigneront un service d'orientation de seconde ligne au sein des institutions afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement plus approfondi.

A la suite des mesures de confinement en mars 2020, le conseil individuel a été adapté à distance selon diverses modalités de contact. Il s'est effectué par le biais de la page *Facebook* et de la boîte mail générale de la Cité des métiers ainsi que par le *call-center* de Bruxelles Formation. Certaines demandes ont également commencé à parvenir par l'intermédiaire de plusieurs institutions d'enseignement supérieur du Pôle. Les personnes pouvaient y poser toutes leurs questions. Celles liées aux études supérieures étaient transmises aux CES pour traitement.

Selon la complexité des questions, soit une réponse était envoyée par écrit, soit un entretien par visioconférence ou par téléphone était proposé, avec si besoin, un entretien complémentaire.

Entre janvier et mars 2020, 273 usagers ont été reçus dans le cadre d'un entretien individuel présentiel par les conseillères en études supérieures.

Depuis le confinement de mars 2020, les contacts avec les usagers se sont effectués grâce à différents canaux (téléphone, courrier électronique, entretien en présentiel au moment du premier déconfinement ou par visioconférence). Au total, 345 demandes ont été traitées.

3.4.2. *La conception et l'animation d'activités collectives*

Les activités collectives proposées dans la Cité des métiers présentent un niveau d'information plus approfondi en ciblant une thématique spécifique. Les conseillères en études supérieures

peuvent prendre part à des activités proposées ou conçues par d'autres partenaires de la Cité des métiers ou concevoir et animer des ateliers en lien avec leur domaine d'expertise.

Cette année, les conseillères ont collaboré avec plusieurs partenaires.

- Les CES ont été sollicitées par ConstruCity afin de tisser des liens entre l'enseignement supérieur bruxellois et le marché du travail dans le secteur des métiers de la construction (plusieurs étant en pénurie). L'objectif était d'organiser une journée d'échanges entre celui-ci et les représentants des institutions d'enseignement supérieur afin d'améliorer leur connaissance de ces métiers et, réciproquement, de présenter les études qui peuvent y préparer. Afin d'identifier les personnes compétentes en la matière, les CES ont ciblé 16 institutions d'enseignement supérieur organisant des études compatibles avec le secteur concerné. La rencontre devait avoir lieu le 22 avril 2020. Cependant, cette dernière a été annulée au regard de la situation sanitaire.
- Par l'intermédiaire d'un contrat de formation professionnelle individuelle (FPI), Bruxelles Formation soutient financièrement les demandeurs d'emploi qui reprennent des études dans deux secteurs en pénurie (infirmier et enseignant primaire). Actuellement, cette mesure a été étendue au métier d'enseignant du secondaire inférieur. Elle est entrée en vigueur dès la rentrée académique 2020-2021. A cette occasion, les conseillères en études supérieures ont été contactées pour relayer cette nouvelle auprès des institutions d'enseignement supérieur concernées. Des séances pour sensibiliser le public de la Cité des métiers ont été organisées dès le mois de juin 2020. Ces sessions ont été programmées à six reprises pendant la période de juillet, août et septembre 2020. Elles ont connu un franc succès, avec la participation de 130 personnes.

De plus, les trois conseillères ont continué à animer l'atelier qu'elles ont créé en 2018 et qui vise à sensibiliser les élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire (cinquième et sixième) à la diversité de l'offre d'enseignement supérieur. Pour rappel, l'objectif de celui-ci est d'amener les jeunes à :

- mieux comprendre le fonctionnement de l'enseignement supérieur ;
- envisager des perspectives auxquelles ils ne pensaient pas a priori (possibilités de bénéficier d'aides financières, diversité des formations et des conditions d'accès, enseignement à horaire décalé, etc.) ;
- élargir leur réflexion et leurs centres d'intérêt.

Cela leur permet de réfléchir à la possibilité d'un projet d'études après le secondaire, quel que soit leur milieu familial ou socio-économique.

Ces ateliers sur mesure sont proposés en dehors des périodes de cours à des groupes-classes issus d'écoles secondaires bruxelloises ainsi qu'aux élèves, sur la base d'inscriptions individuelles.

Au regard de la situation sanitaire de l'année 2020, ces activités en présentiel au sein de la Cité des métiers bruxelloise ont été interdites pendant plusieurs mois. Dès lors, il a été indispensable

de réfléchir à des solutions d'adaptation. A cette fin, des contacts ont été pris avec des écoles secondaires bruxelloises afin d'organiser des activités en ligne.

Comprenant le besoin des écoles de se recentrer sur leurs propres adaptations aux nouvelles conditions d'enseignement, les conseillères en études supérieures ont proposé aux établissements de relayer à leurs élèves la possibilité de participer à ces ateliers en ligne les mercredis après-midi.

Parallèlement, en fin d'année, les conseillères en études supérieures ont collaboré avec Isabelle Alen à la conception et à l'animation d'ateliers en ligne dans l'objectif d'exploiter le Guide au(x) choix d'études. Etant donné le contexte sanitaire, cet atelier permettait aux enseignants des écoles secondaires de faciliter la prise de connaissance de la première partie du Guide.

De janvier à mars 2020, 13 activités rassemblant 282 élèves et accompagnateurs ont été organisées dans les locaux de la Cité des métiers.

Depuis le premier confinement et jusqu'à la fin de l'année 2020, 43 activités (toutes confondues) ont été proposées en ligne, offrant une information à 275 participants.

Un ensemble de 56 activités ont été organisées en 2020, offrant de l'information à un total de 557 participants.

3.4.3. Développement de la documentation

Les conseillères en études supérieures ont contribué à étoffer l'offre documentaire en complétant les ressources déjà disponibles par des brochures et livres liés à l'enseignement supérieur et au choix d'études.

L'expertise des conseillères en études supérieures est sollicitée pour rédiger des articles destinés aux personnes s'informant via le site internet de la Cité des métiers. Le travail à distance a permis aux conseillères de se concentrer davantage sur cette modalité. En effet, la publication des contenus se fait grâce à un long processus passant par de nombreuses corrections et relectures, notamment d'un comité de rédaction propre à la Cité des métiers. Les CES ont dès lors veillé à la mise à jour des articles existants sur l'enseignement supérieur ainsi qu'à la création de nouveaux articles, portant sur les domaines d'études, la durée des études, le coût des études, les examens d'entrée ou d'admission, l'offre de formation continue dans l'enseignement supérieur, etc.

3.4.4. Financement de la plateforme d'information sur les études supérieures

Depuis sa mise en place en décembre 2017, la Plateforme d'information sur les études supérieures de la Cité des métiers bénéficie d'un financement de la Région bruxelloise (Cabinet des Ministres Gosuin et Vervoort), en partie octroyé par l'intermédiaire d'Actiris. L'octroi de ces subsides fait l'objet de conventions fixant le cadre et les objectifs des prestations des CES. Des rapports d'activités complets sont rédigés annuellement, permettant de confirmer la bonne utilisation des subsides reçus.

En 2020, le Cabinet Vervoort a décidé d'octroyer un montant de 100.000 euros, complétant ainsi la dotation de 100.000 euros octroyée précédemment par le Ministre Gosuin par l'intermédiaire d'Actiris.

Afin de pérenniser le financement de la plateforme d'information, un dossier a été déposé auprès du Comité de gestion d'Actiris le 1^{er} octobre 2020. Une augmentation des effectifs a été sollicitée, à savoir un total de 3 ETP pour les CES, tout en conservant 0,2 ETP pour la coordination des activités, ce qui représente un budget annuel de 200.000 euros.

Le Comité de gestion d'Actiris a donné un avis favorable à cette demande. Les conditions d'octroi feront l'objet d'une nouvelle convention, actuellement en cours de rédaction.

3.5 Projets relatifs à la transition secondaire-supérieur

Depuis l'année 2018, le Pôle académique de Bruxelles reçoit un complément de dotation annuelle du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et du Sport. Celui-ci doit permettre aux Pôles, sous la coordination de leur Centre de Didactique, de réaliser des activités de préparation aux études supérieures en application de l'article 149 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (article 3 de l'arrêté du 18 juillet 2018).

Dans ce contexte, la mise en place de certains projets de préparation aux études supérieures renforce davantage la collaboration entre les équipes des différents axes d'actions (Accès aux études - aide à la réussite et Information-Orientation). Cette année, de nouveaux projets ont vu le jour dans le cadre de la transition secondaire-supérieur. La formation de l'Institut de la formation en cours de carrière à destination des enseignants de l'enseignement secondaire a eu lieu les 16 et 17 janvier 2020. Elle a été proposée aux enseignants du secondaire supérieur. Celle-ci est susceptible de les aider à accompagner leurs élèves dans leur transition vers les études supérieures. Elle a été dispensée par les trois Chargées de mission du Pôle, Isabelle Alen, Gersende Charpentier³ et Caroline Scheepers. Le bilan de ce projet est positif. Les participants étaient motivés et désireux d'apprendre. Nombre d'autres projets qui concernent également la transition secondaire-supérieur ont été décrits dans les sections précédentes.

³ Gersende Charpentier a donné sa démission au Pôle académique de Bruxelles en juillet 2020. A la suite d'un processus de recrutement, celle-ci a été remplacée en octobre 2020 par Stéphanie Delneste.

4. Communication

La stratégie de communication du Pôle a une portée transversale et elle vise à mettre en valeur toutes les activités menées au sein des différents axes d'action de l'association : l'information et l'orientation, l'aide à la réussite, le logement, mais également l'enseignement inclusif.

4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale

Avec le soutien du Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR), le chargé de communication, Adriano Leite, a travaillé en 2020 sur plusieurs projets transversaux concernant l'ensemble des acteurs du Pôle académique.

Au regard des mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreuses communications ont été adressées, depuis le mois de mars 2020, à différents acteurs de l'enseignement supérieur et secondaire bruxellois.

4.1.1. Événements et activités du Pôle académique

Un suivi en communication a été apporté lors des événements et activités majeurs qui ont eu lieu en 2020.

- En novembre 2020, un groupe de travail a été constitué au sein de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) afin d'organiser une matinée de réflexion sur les impacts de la pandémie sur les étudiants en situation de handicap. A cette fin, Adriano Leite a été invité afin de prendre en charge la communication de l'événement ainsi que l'organisation des aspects techniques pour la réalisation en mode virtuel. Trois réunions ont eu lieu en 2020. La matinée de réflexion est prévue le 21 janvier 2021. En décembre 2020, un article a été mis en ligne sur le site web du Pôle avec un formulaire d'inscription créé pour l'occasion. La promotion de l'événement a également été effectuée sur la page *Facebook* du Pôle.
- Au regard du contexte sanitaire, la 5^e Journée scientifique du Centre de Didactique du Pôle, prévue le 4 décembre 2020, a été organisée sous un format numérique. Adriano Leite s'est occupé de la plateforme qui a été utilisée à cette occasion. En tant que membre du comité d'organisation, il a également participé aux différentes étapes de la préparation de l'événement au côté de la coordinatrice du Centre de Didactique, Caroline Scheepers. Parallèlement, d'autres actions ont été gérées telles que la création et la mise en ligne du formulaire d'inscription, la communication sur le site web et la page *Facebook* du Pôle, mais également la gestion des inscriptions et l'envoi de plusieurs *emailings*, etc. Un suivi post-événement a également été assuré par Adriano Leite. Pour les ateliers prévus à l'occasion de la Journée scientifique, un appel à contributions a été envoyé aux enseignants-chercheurs issus des IES du Pôle.
- Un séminaire sur les inégalités dans l'enseignement supérieur a été organisé la veille de la 5^e Journée scientifique à destination des services d'aide à la réussite des IES membres du Pôle. Désirant réaliser cet événement à distance, une série d'actions ont été mises en place telles que la programmation de l'événement sur une plateforme numérique, la

création et la mise en ligne du formulaire d'inscription, la communication sur le site web du Pôle, un suivi post-événement, etc.

- Les ateliers méthodologiques organisés en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles, prévus au mois de novembre 2020, ont également été programmés à distance. Adriano Leite s'est chargé de trouver une application qui se voulait interactive et a programmé les différents ateliers sur la plateforme. Par ailleurs, il a réalisé un tutoriel à destination des formateurs leur permettant d'appréhender plus facilement les fonctionnalités de l'outil. Toute la communication de l'événement ainsi que le suivi post-événement a également été effectuée par Adriano Leite (site web, réseaux sociaux, formulaire d'inscription, *e-mailings* et invitations, gestions des inscriptions, etc.).
- Pour le Guide au(x) choix d'études, Adriano Leite a assuré le suivi de la maquette et de l'impression de 5.000 exemplaires. Ils ont été adressés aux partenaires avant les vacances d'automne 2020. En outre, il a pris en charge la mise en maquette du dossier pédagogique ainsi que la création d'un groupe *Facebook* rattaché à la page *Facebook* du Pôle académique. L'objectif est de permettre aux partenaires et aux professeurs de partager leurs expériences, leurs doutes et leurs questions. Durant les mois de novembre et décembre 2020, la programmation des ateliers virtuels sur le premier chapitre du Guide a également été mise en œuvre.
- Une page « articles thématiques » sur le site web du Pôle a été créée pour présenter des éléments d'information et de réflexion concernant l'information et l'orientation des études et l'aide à la réussite. D'autres sujets traités par le Pôle comme l'enseignement inclusif ou le logement étudiant peuvent également y être publiés.

4.1.2. Diffusion de la newsletter du Pôle

Intitulée « L'Essentiel du Pôle », la newsletter fait un état des activités organisées par les différents services / axes d'action du Pôle ou auxquelles celui-ci participe en tant qu'acteur majeur. Cette communication est destinée aux différents publics : étudiants, établissements du secondaire, ainsi qu'aux directions et au personnel des 45 institutions du Pôle.

Le premier numéro de la newsletter du Pôle est paru en juin 2020. Au total, ce sont environ 2.000 personnes qui ont bénéficié d'un accès aux actualités du Pôle lors de cet envoi.

4.1.3. Mise en conformité de la base de données du Pôle avec celle de l'ARES

Dans l'objectif de rationaliser l'alimentation des moteurs de recherche des différents acteurs de l'enseignement supérieur, l'ARES a développé la base de données HOPS (Habitations et offre programmée d'enseignement supérieur), qui fait partie du projet *e-paysage*. Elle permettra d'harmoniser la liste d'études accessible sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles. La base de données actuelle du Pôle n'étant pas compatible avec HOPS, des discussions entre les acteurs concernés (Pôle, ARES et les développeurs) ont été entamées afin de trouver la solution plus adaptée aux demandes du Pôle académique de Bruxelles.

Le projet vise à ne plus devoir solliciter annuellement les établissements d'enseignement supérieur pour la mise à jour de la base de données du Pôle. L'actualisation de cette dernière se fera de manière automatique. En outre, la CDM aura accès à cette base de données du Pôle,

source fiable sur l'offre de formation bruxelloise. Les équipes gagneront donc un temps considérable et l'information donnée au public sera plus fiable.

Ce projet a connu certaines difficultés techniques, ce qui a ralenti sa progression. Toutefois, il est en cours de réalisation et devrait être finalisé au plus tard pour le premier trimestre de l'année 2021.

4.1.4. Enquête sur la vie étudiante (*perspective.brussels*)

Pour rappel, en 2019, les chargés de mission de la Cellule vie étudiante (CVE) ont approché les équipes du Pôle afin d'envisager une collaboration entre les deux structures et d'éviter la mise en place de projets identiques. En juillet 2019, la CVE, à travers *perspective.brussels*, annonçait la deuxième édition de l'enquête sur la vie étudiante à Bruxelles. A cette occasion, les institutions d'enseignement supérieur ont été sensibilisées quant à l'importance de relayer ce questionnaire auprès des étudiants de chaque établissement. Il a été adressé à toutes les institutions du Pôle en novembre 2019. Près de 5.000 réponses ont été réceptionnées. Le Plan d'action 2020-2025 de la CVE a été rédigé et présenté par Rodrigo Albéa lors de la réunion du Conseil d'administration du Pôle le 3 juillet 2020.

Les résultats de l'enquête ont été publiés en décembre 2020 et ont été mis à la disposition des établissements membres du Pôle.

4.1.5. Version synthétique du rapport d'activités 2019

Cette version du document en ligne permet une lecture dynamique des principales actions de l'année écoulée. Elle peut être partagée et imprimée. Ce document est une vitrine de la dynamique mise en place au travers des différentes actions entreprises par le Pôle académique de Bruxelles, entre autres en information et en orientation, ainsi qu'en matière d'aide à la réussite. Le document a été mis en ligne au début du mois de septembre 2020. Sa publication a été retardée à cause de la situation sanitaire.

4.1.6. Autres réalisations

Poursuivant les objectifs fixés dans le Plan de communication du Pôle académique de Bruxelles, une série d'activités de communication non citées ci-avant ont également été mises en œuvre au cours de l'année 2020, entre autres :

- suivi de communication concernant les activités des conseillères en études supérieures de la Cité des métiers : site web, réseaux sociaux, e-mailings, supports graphiques, etc.;
- renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux, notamment sur *Facebook* ;
- alimentation de la chaîne *YouTube* du Pôle ;
- conception de supports graphiques permettant la promotion des études à Bruxelles, y compris une parution dans des publications ciblées sur l'enseignement supérieur ;
- mise en évidence des actualités du Pôle et de l'agenda des 45 institutions (journées portes ouvertes, journées d'étude, conférences, etc.) ;

- diffusion des informations relatives aux projets à l'initiative du Pôle (*Save the date* pour la journée de formation de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif, etc.).

5. Enseignement supérieur inclusif

A travers les échanges entre ses membres et les contacts avec la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) veille au respect du Décret du 30 janvier 2014⁴ relatif à l'enseignement supérieur inclusif et élabore des pistes de réflexion afin de soutenir les étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Au cours de l'année 2020, cinq réunions ont été organisées : le 30 janvier, le 11 mars, le 10 juin, le 4 septembre et le 21 octobre. Lors de ces séances, plusieurs actions ont été envisagées afin de coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif dans les établissements du Pôle. Les projets sont évoqués plus en détail ci-après.

- 1) Création et la mise à jour d'un registre des organismes et des associations ressources œuvrant dans le domaine de l'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale ;
- 2) Organisation d'une formation à l'intention des enseignants des établissements d'enseignement supérieur du Pôle ;
- 3) Organisation d'une journée de sensibilisation concernant les implications de la pandémie de coronavirus Covid-19 pour les étudiants en situation de handicap.

Par ailleurs, le Pôle établit le rapport annuel des activités menées dans le cadre de l'enseignement supérieur inclusif et coordonnées par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif. Ce rapport est transmis à la CESI de l'ARES.

5.1 Création d'un registre des organismes et des associations ressources œuvrant dans le domaine de l'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale

L'un des projets de la ChESI a été de constituer un registre composé d'associations en lien avec l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en Région bruxelloise.

Il n'a pas pour but d'être un annuaire exhaustif de toutes les associations reconnues et actives dans ce domaine d'activité. Les coordonnées des personnes responsables des centres assimilés au Service d'accueil et d'accompagnement (SAA) au sein des établissements d'enseignement supérieur bruxellois ont été ajoutées à cette liste. Des mises à jour régulières sont organisées.

⁴ Modifié par Décret du 7 février 2019

5.2 Organisation d'une formation à l'intention des enseignants des établissements d'enseignement supérieur du Pôle

A l'initiative de la ChESI du Pôle académique de Bruxelles, une séance de formation, entièrement gratuite destinée aux enseignants des établissements d'enseignement supérieur du Pôle a été mise sur pied. Elle vise à informer et à sensibiliser les enseignants de l'enseignement supérieur en matière d'inclusion. Près de 60 personnes, tout type d'enseignement supérieur confondu, étaient invitées à l'événement, initialement prévu le 14 mai 2020.

Toutefois, au regard de la situation sanitaire en Belgique liée à la pandémie de coronavirus Covid-19, la date choisie pour cet événement a été postposée au mois de mai 2021. En effet, les membres de la ChESI désirent maintenir en présentiel les activités prévues durant la journée de formation afin de favoriser les échanges d'expériences et les discussions entre les participants.

5.3 Organisation d'une journée de sensibilisation concernant les implications de la pandémie de coronavirus Covid-19 pour les étudiants en situation de handicap

La Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) a souhaité organiser une journée de sensibilisation concernant les impacts de la pandémie de coronavirus Covid-19 sur les étudiants en situation de handicap.

Au vu de la situation sanitaire, cet événement aura lieu durant la matinée du 21 janvier 2021, par vidéoconférence. Dans l'objectif de partager les expériences de chacun, des exemples concrets et des statistiques seront présentés.

Afin d'organiser au mieux cet événement, un groupe de travail a été constitué. Différentes réunions ont eu lieu en novembre et décembre 2020. Un *save the date* a été lancé en décembre 2020.

6. Logement

La Plateforme logement étudiant (PLE) est la structure facilitatrice en matière de logement étudiant à Bruxelles pour les établissements d'enseignement supérieur bruxellois (universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts).

L'ASBL a été créée en 2015 à l'initiative du secteur de l'enseignement supérieur bruxellois, avec le soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Pôle académique de Bruxelles, qui partageaient le même constat : l'offre de logement étudiant à Bruxelles est à renforcer, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

L'objectif de la PLE est d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en se concentrant sur l'amélioration des conditions de location pour les étudiants comme pour les bailleurs. Pour ce faire, elle a développé un site web⁵ entièrement gratuit. Ce dernier centralise les offres de logement étudiant à Bruxelles et facilite la recherche grâce à une optimisation des fonctionnalités.

La PLE assure également une veille juridique et dispense des conseils aux bailleurs ainsi qu'aux étudiants désireux de s'installer à Bruxelles. Depuis le mois de septembre 2020, les étudiants peuvent accéder à ce service d'aide juridique au logement via le site suivant : <https://ajle.be/>. L'association travaille par ailleurs en collaboration avec l'Agence immobilière sociale étudiante.

Depuis sa création, le Pôle académique de Bruxelles soutient financièrement la PLE dans l'organisation de ses missions en lui octroyant un subside annuel. Lors de la séance conjointe du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du Pôle du 3 juillet 2020, Charles Doumit, le nouveau Directeur de la Plateforme logement étudiant, a présenté la situation financière de l'association. Afin d'aider au mieux cette dernière, le Pôle a décidé que l'équipe de la PLE continuera à partager le stand du Pôle au sein des salons SIEP pour l'édition 2020-2021, et ce malgré l'absence de participation financière à ce projet.

⁵ <https://ple.mykot.be/>

7. Perspectives

A la suite des actions menées en 2020, sont listées ci-après les perspectives du Pôle académique de Bruxelles pour l'année 2021 en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études, d'orientation et d'information, ainsi que de communication transversale.

Aide à la réussite et accès aux études

1) Les projets scientifiques

- Publication des actes de la 4^e journée scientifique ;
- Préparation des actes de la 5^e journée scientifique ;
- Préparation de la 6^e journée scientifique ;
- Coordination scientifique de la recherche HELangue destinée à inventorier, à analyser et à soutenir les pratiques langagières écrites en haute école ;
- Publications scientifiques : entre autres, une conférence à Sorbonne Université sur les notes de cours des enseignants ; organisation de la journée de la section belge de l' Association internationale pour la recherche en didactique du Français (à propos de l'argumentation, de la maternelle au supérieur) ; coordination d'un ouvrage à paraître sur les liens entre recherche et terrain en didactique.

2) Les projets de formation

- Formation à l'Institut de la formation en cours de carrière pour les enseignants du secondaire à propos de la transition ;
- Ateliers méthodologiques en collaboration avec le CPAS de Bruxelles pour les élèves et les étudiants ;
- Programme de formation pour les enseignants-chercheurs du Pôle.

3) Les services à la collectivité

- Coordination du réseau Brusag ;
- Participation aux réseaux Bruxsar et Cap-HE ;
- Reconduction du tutorat dans les Ecoles supérieures des Arts et les Etablissements de promotion sociale ;
- Participation à la Commission CAPAES.

Information sur les études et aide à l'orientation

- 1) Au regard du contexte sanitaire, continuer de proposer des alternatives aux étudiants et aux élèves concernant la recherche d'information et aide à l'orientation par la mise en place d'activités à distance ;
- 2) Evaluation et réédition du Guide au(x) choix d'études en vue d'une (re)distribution aux établissements d'enseignement secondaire bruxellois ;
- 3) Organisation d'ateliers virtuels avec les classes ayant reçu le Guide au(x) choix d'études ;

- 4) Organisation de séances d'information à destination de parents et élèves ;
- 5) Collaborations diverses avec l'enseignement secondaire ;
- 6) Développement des activités des conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers :
 - étendre les activités virtuelles ;
 - organiser des séances d'information sur les études menant aux métiers porteurs ;
 - poursuivre les ateliers en lien avec le Guide au(x) choix d'études ;
 - organiser des ateliers d'aide au choix d'études (orientation) ;
 - créer des séances d'information sur l'enseignement supérieur pour les adultes en reprise d'études avec de nombreux partenaires concernés par ce public ;
 - prévoir les ateliers poursuite des études (orientation vers le master) ;
- 7) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie ;
- 8) Formation au sein de l'Institut de la formation en cours de carrière à destination des enseignants du secondaire et des centres PMS ;
- 9) Séminaires « orientation » à destination des élèves du secondaire ;
- 10) Poursuite de la collaboration avec la Plateforme logement étudiant et la Cellule vie étudiante.

Communication transversale

- 1) Organisation d'un événement fédérateur à destination des élèves de l'enseignement secondaire et / ou étudiants du supérieur ;
- 2) Conception et diffusion de supports de communication ;
- 3) Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux autres que *Facebook* ;
- 4) Renforcement de la collaboration avec le service communication de la Cité des métiers afin de promouvoir les projets du Pôle et les activités des conseillères en études supérieures ;
- 5) Conclusion de la refonte de la base de données des formations du site web du Pôle afin de permettre la communication automatique et une compatibilité avec la base de données HOPS de l'ARES ;
- 6) Facilitation de la communication entre la base de données de la Cité des métiers avec la nouvelle base de données du Pôle afin de permettre une mise à jour automatique du catalogue de formations bruxelloises sur le site de la Cité des métiers et de faciliter le travail des conseillères en études supérieures sur place.
- 7) Suivis de communication des actions développées dans le cadre des projets concernant la transition secondaire-supérieur ;

- 8) Diffusion des événements des 45 institutions du Pôle, notamment les dates des journées portes ouvertes et cours ouverts ;
- 9) Création et impression du présent rapport d'activités en version synthétique ;
- 10) Renforcement des campagnes ponctuelles sur les réseaux sociaux et / ou papiers à destination de nos publics cibles ;
- 11) Révision du Plan de communication (2016-2020) du Pôle.

Partage des services et des infrastructures entre les institutions membres

- 1) Favoriser le partage d'infrastructures (salles d'étude, bibliothèques, etc.) entre les établissements d'enseignement supérieur du Pôle ;
- 2) Développer des services (éducatifs, culturels, sportifs, etc.) à l'intention des étudiants et des membres du personnel des institutions ;
- 3) Collaborer avec les CPAS des communes bruxelloises pour ouvrir des lieux d'étude durant les périodes de blocus.

8. Annexes

8.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020

Universités

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
- 8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l’Image
- 8) Ecole supérieure des Arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Cours industriels
- 3) Ateliers Saint-Luc
- 4) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 5) EPFC 1
- 6) EPFC 2
- 7) EPFC 3
- 8) EPFC 5
- 9) EPFC 7
- 10) EPFC 8
- 11) EPFC 9

- 12) Institut des carrières commerciales
- 13) Institut Paul Hankar
- 14) Institut Ilya Prigogine
- 15) Institut Lallemand
- 16) Institut Machtens
- 17) Institut Roger Guilbert
- 18) Institut Roger Lambion
- 19) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 20) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 21) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
- 22) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
- 23) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 24) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 25) Institut technique de Namur
- 26) Institut de Formation de Cadres pour le Développement

8.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020

Annemie Schaus	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Valérie Biéva	Haute Ecole Léonard de Vinci
Pierre Smets	Haute Ecole Galilée
Emmanuelle Havrenne	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC »
Aurélié Baudier	Haute Ecole Francisco Ferrer
Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Annick Vandeuren	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Dominique Daems	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Benoît Hennaut	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Daphné de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	Ecole supérieure des Arts de l'Image « Le 75 »
Reynaldo Rampersad	Ecole supérieure des Arts du Cirque
Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
Marc Willame	Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée

Tatiana Vander Stock	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Ecole de promotion sociale Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC – Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Serge Bressers	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Benoît Stoffen	EPFC 7
Sylvie Matis	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christophe Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Christophe Washer	Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Serge Coulon	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens	Institut Roger Lambion
Willy Vanweddigen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Katty Mertens	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken

Jean-Marie Mfulu-Mafuta-A.-E.-A.	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
Françoise Leuxe	Cours de promotion sociale d'Uccle
David Lambert	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Raoul Rekier	Institut technique de Namur
Bernard Clarinval	Institut de Formation de Cadres pour le Développement

Invités

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Marc Mayne	Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Alain Leveque	Vice-Recteur à l'ULB aux affaires étudiantes et sociales et à la politique culturelle

8.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020

Universités	Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
	Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
	Anne Marie Schaus <i>co-Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
	Alain Leveque	Université libre de Bruxelles
	Nadine Postiaux	Université libre de Bruxelles
	Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
	Carine Guillaume	Université libre de Bruxelles
	Anne Weyembergh	Université libre de Bruxelles
Hautes écoles	Emmanuelle Havrenne	Haute Ecole EPHEC
	Annick Vandeuren <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
	Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
	Brigitte Chanoine	Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC »
	Aurélié Baudier	Haute Ecole Francisco Ferrer
	Valérie Biéva	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Geneviève Halleux	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Pierre Smets <i>co-Président</i>	Haute Ecole Galilée
Ecoles supérieures des arts	Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Etablissements de promotion sociale	Serge Bressers <i>Vice-Président</i>	EPFC
Etudiants	Marie Botman	Fédération des étudiants francophones (FEF)

	Alexander Schwandes	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	/ ⁶	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	/ ⁷	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	/ ⁸	Fédération des étudiants francophones (FEF)
	/ ⁹	Fédération des étudiants francophones (FEF)
Personnels	Maud Snel	CSC-Enseignement
	Jean-Claude Duquesne	SLFP
	Thierry Lavendhomme	CNE
	Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
	Valérie de Nayer	CGSP enseignement
	René Hollestelle	APPEL / CGSLB
Invités permanents	Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
	Michel Devillers	Université catholique de Louvain
	Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles

⁶ Luca Van Molle n'a pas été remplacé

⁷ Ilias Karavidas n'a pas été remplacé

⁸ Olivier Coppens n'a pas été remplacé

⁹ Fiona Saintraint n'a pas été remplacée

8.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020

Annemie Schaus <i>co-Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Pierre Smets <i>co-Président</i>	Haute Ecole Galilée
Serge Bressers <i>Vice-Président</i>	EPFC
Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Annick Vandeuuren <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
<i>Invitée permanente : Présidente du CAIOR</i> Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
<i>Invitée permanente : Présidente du CoDaC</i> Nadine Postiaux	Université libre de Bruxelles

8.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020

Florence Vanderstichelen <i>Didier Lambert</i>	Université catholique de Louvain
Alain Leveque <i>(Vice-Président)</i> <i>Kelli Volpe</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean <i>Clara Wauthy</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marie-Christine Biard <i>Fabienne Cuvelier</i>	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne Dominique Parys	Haute Ecole Galilée
Gaëlle Thayse	Haute Ecole EPHEC
Sandrine David	Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC »
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Bernard Janssens <i>Marie Dejeans</i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou <i>(Vice-Présidente)</i> <i>Stéphane Camut</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Estelle Ciccia <i>Dominique Vandergucht</i>	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets <i>(Présidente)</i>	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Cécile Dujardin	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Muriel Parent <i>Camille Chantrain</i> <i>Anne Simon</i>	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – Ecole supérieure des arts
Noelle Costa-Fujimoto	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Thaïs Cesar	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Mathieu Richard	Conservatoire royal de Bruxelles / Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Arno Schrooyen	Fédération des étudiants francophones (FEF)
Catherine Ceuppens	Invitée permanente désignée par les établissements de promotion sociale (Institut Roger Lambion)

8.6 Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020

Charles-Henri Nyns	Université catholique de Louvain
Muriel Baguet <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Virginie Alavoine	Université Saint-Louis – Bruxelles
Luc De Meyer	Haute Ecole Galilée
Gisèle Paquet Pierre Rummens	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Liliane Aernoudt	Haute Ecole Francisco Ferrer
Pierre Seillier Etienne Coppin Agnès Avril	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Edith Deneulin	Haute Ecole Bruxelles Brabant
Catherine Meyfroid	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Olivia Wahnon de Oliveira	Conservatoire royal de Bruxelles
Régine Carpentier	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Aude Corbeau	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Céline Grand	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Olivier Piret	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Anne Hendrickx	Institut Roger Lambion
Anne Wouter	Centre de formation pour le secteur infirmier et de santé
Philippe Lorenzo	Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine

8.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2020

Nadine Postiaux <i>Présidente</i> <i>Jean-Christophe Leloup</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Aveline Mazy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Marie Géonet	Haute Ecole Léonard de Vinci et Université catholique de Louvain
Caroline Scheepers	Pôle académique de Bruxelles
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des arts – Ecole de recherche graphique
Stéphanie Delneste	Pôle académique de Bruxelles
Kevin Saladé	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre

8.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2019

Corinne Duckstein <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Anne Pollet	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles
Isabelle Alen	Pôle académique de Bruxelles
Céline Bonnet	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Jennifer Wellens	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Amandine Philips	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers

8.9 Budget de l'exercice 2020



BUDGET INITIAL 2020

	Budget initial 2019	Modifications	Budget initial 2020
Recettes			
Fédération Wallonie Bruxelles			
Allocation de base et allocation complémentaire 2020	381.300	6.500	387.800
Total	381.300	6.500	387.800
Dépenses			
<u>Secrétariat</u>			
- Personnel (0,5 ETP)	27.200	-1.200	26.000
- Fonctionnement-équipement	7.500		7.500
- Amortissement équipement	500		500
- Maintenance du site internet	1.500		1.500
<u>Comptabilité et secrétariat social</u>			
- Personnel (0,25 ETP)	19.300	400	19.700
<u>Accès aux études et aide à la réussite</u>			
- Personnel (1,75 ETP)	128.000	-12.000	116.000
- Fonctionnement-équipement	8.000		8.000
- Amortissement-équipement	2.000		2.000
- Projets	15.000		15.000
- Tutorat (ESA - EPS)	15.000		15.000
<u>Information, orientation et communication</u>			
- Personnel (1,85 ETP)	120.200	2.800	123.000
- Fonctionnement-équipement	8.000		8.000
- Amortissement-équipement	2.000		2.000
- Projets de communication	15.000		15.000
- Projets d'orientation		7.000	7.000
- Salons SIEP	15.000	-3.000	12.000
- Base de données HOPS (2019)	10.000	-10.000	0
- Guide au choix des études (2020)		15.000	15.000
Subside Asbl PLE : outil informatique	8.000		8.000
Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	3.000		3.000
Total	405.200	-1.000	404.200
Résultat de l'exercice	-23.900	7.500	-16.400

9. Table des matières

Introduction	1
1. Cadre institutionnel.....	4
1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles	4
1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles.....	4
1.2.1. Assemblée générale	4
1.2.2. Conseil d'administration	5
1.2.3. Bureau	6
1.2.4. Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	6
1.2.5. Commission des bibliothèques.....	8
1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles	8
1.3.1. Répartition des pouvoirs.....	8
1.3.2. Etat de la situation du personnel.....	9
1.4 Bilan financier	10
2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur	12
2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite.....	12
2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite	13
2.2.1. La 5 ^e journée scientifique du Centre de Didactique.....	13
2.2.2. La recherche HELangue.....	14
2.2.3. La publication des actes de la 4 ^e journée scientifique.....	14
2.2.4. Les publications	15
2.2.5. Un séminaire avec Agnès Van Zanten sur les inégalités au supérieur.....	16
2.2.6. Une formation pour l'Institut de la Formation en cours de Carrière sur la transition	16
2.2.7. Des ateliers méthodologiques dans les salles d'étude du CPAS de Bruxelles.....	16
2.2.8. Les groupes de partage de pratiques.....	17
2.2.9. Le tutorat dans l'artistique et la promotion sociale.....	17
2.2.10. La participation à la Commission CAPAES	17
3. Information sur les études et l'aide à l'orientation	18
3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR) ..	19
3.2 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP).....	19
3.3 Les projets spécifiques développés en matière d'information et d'orientation	21
3.3.1. Actions mises en place en période de Covid-19.....	21
3.3.2. Création d'un Guide d'aide au(x) choix d'études.....	22
3.3.3. Atelier « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? »	22
3.3.4. Participation du Pôle académique au Groupe OTLAV.....	23
3.4 Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles .	23
3.4.1. Le conseil en entretien individuel.....	24
3.4.2. La conception et l'animation d'activités collectives	24

3.4.3.	<i>Développement de la documentation</i>	26
3.4.4.	<i>Financement de la plateforme d'information sur les études supérieures.....</i>	26
3.5	Projets relatifs à la transition secondaire-supérieur	27
4.	Communication.....	28
4.1	Actions menées dans le domaine de la communication transversale	28
4.1.1.	<i>Événements et activités du Pôle académique</i>	28
4.1.2.	<i>Diffusion de la newsletter du Pôle.....</i>	29
4.1.3.	<i>Mise en conformité de la base de données du Pôle avec celle de l'ARES.....</i>	29
4.1.4.	<i>Enquête sur la vie étudiante (perspective.brussels).....</i>	30
4.1.5.	<i>Version synthétique du rapport d'activités 2019</i>	30
4.1.6.	<i>Autres réalisations</i>	30
5.	Enseignement supérieur inclusif.....	32
5.1	Création d'un registre des organismes et des associations ressources œuvrant dans le domaine de l'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale	32
5.2	Organisation d'une formation à l'intention des enseignants des établissements d'enseignement supérieur du Pôle.....	33
5.3	Organisation d'une journée de sensibilisation concernant les implications de la pandémie de coronavirus Covid-19 pour les étudiants en situation de handicap	33
6.	Logement.....	34
7.	Perspectives.....	35
8.	Annexes.....	38
8.1	Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020.....	38
8.2	Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020	40
8.3	Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020	43
8.4	Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020.Erreur ! Signet non défini.	
8.5	Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020	46
8.6	Composition de la Commission des bibliothèques du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2020	48
8.7	Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2020	49
8.8	Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2019	50
8.9	Budget de l'exercice 2020.....	51
9.	Table des matières.....	52

Rapport d'activités 2020

Pôle académique de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130
B-1050 Bruxelles
02 650 28 53
www.poleacabruxelles.be

Comité de rédaction :

Isabelle Alen, Céline Bonnet, Stéphanie Delneste, Corinne Duckstein,
Adriano Leite, Amandine Philips, Caroline Scheepers, Monique Sousa Matias et Jennifer Wellens.